

GROUPE	49	FONGICIDE
---------------	-----------	------------------

FONGICIDE ORONDIS® 200SC

SUSPENSION CONCENTRÉE

USAGE COMMERCIAL

POUR APPLICATION AU SOL DANS LES CULTURES DE CUCURBITACÉES, DE TOMATES, DE POIVRONS, LES ASPERGES, LES LAITUES ASPERGE, LES FENOUILS DE FLORENCE (Feuilles fraîches et bulbes), LES CHOU-RAVES, LES FIGUES DE BARBARIE, ET SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A: MÛRES ET FRAMBOISES, DE GINSENG, DE POMMES DE TERRE ET D'AUBERGINES.

PRINCIPE ACTIF :

Oxathiapiproline 200 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00113 % à titre d'agent de conservation.

Contient du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **32104**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L à 1000 L

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants résistant aux produits chimiques.
- Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements de la maison.
- Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la

gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres.

- Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas appliquer dans les serres.
- N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxiques pour les organismes aquatiques.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.
- Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.
- La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- L'oxathiapiproline est persistante et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant de l'oxathiapiproline dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité de celle-ci. Garder le contenant fermé. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que

pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants récupérables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE	49	FONGICIDE
---------------	-----------	------------------

FONGICIDE ORONDIS® 200SC

SUSPENSION CONCENTRÉE

USAGE COMMERCIAL

POUR APPLICATION AU SOL DANS LES CULTURES DE CUCURBITACÉES, DE TOMATES, DE POIVRONS, LES ASPERGES, LES LAITUES ASPERGE, LES FENOUILS DE FLORENCE (Feuilles fraîches et bulbes), LES CHOU-RAVES, LES FIGUES DE BARBARIE, ET SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A: MÛRES ET FRAMBOISES, DE GINSENG, DE POMMES DE TERRE ET D'AUBERGINES.

PRINCIPE ACTIF :

Oxathiapiproline 200 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00113 % à titre d'agent de conservation.

Contient du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **32104**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants résistant aux produits chimiques.
- Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements de la maison.
- Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la

gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres.

- Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas appliquer dans les serres.
- N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxiques pour les organismes aquatiques.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.
- Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.
- La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- L'oxathiapiproline est persistante et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant de l'oxathiapiproline dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité de celle-ci. Garder le contenant fermé. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que

pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants récupérables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide ORONDIS® 200SC, qui est une suspension concentrée contenant de l'oxathiapiproline, ne doit être utilisé que comme traitement de sol pour la suppression ou la répression des maladies indiquées sur la présente étiquette.

Ne pas effectuer de traitements foliaires avec les fongicides ORONDIS, un autre fongicide contenant de l'oxathiapiproline ou un autre produit contenant un fongicide correspondant au code 49 du FRAC après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS 200SC.

Le fongicide ORONDIS 200SC, qui agit contre les maladies causées par les oomycètes énumérées sur la présente étiquette, a un effet préventif et antisporulant. Le fongicide ORONDIS 200SC est systémique et pénétrant et circule de façon systématique dans le xylème. Le fongicide ORONDIS 200SC doit être appliqué dans le cadre d'un programme de pulvérisation préventive régulier, en rotation avec d'autres fongicides. Voir le mode d'emploi qui suit pour connaître les recommandations propres à certaines cultures et maladies.

MODE D'EMPLOI

Sécurité pour les cultures (variétés/cultivars)

La sécurité de ce produit pour certaines cultures d'un même groupe de cultures ainsi que pour certaines variétés ou certains cultivars ou hybrides n'a pas été vérifiée. Il est en effet impossible d'évaluer la sécurité de toutes les applications du fongicide ORONDIS 200SC pour toutes les cultures d'un même groupe de cultures ou de toutes les variétés, de tous les cultivars ou de tous les hybrides de ces cultures, dans toutes les conditions environnementales et dans tous les contextes de croissance. Pour vérifier la sécurité de ce produit pour la culture, appliquer celui-ci selon les directives figurant sur l'étiquette sur une petite parcelle de la culture cible pour vérifier l'absence d'effet phytotoxique, en particulier lorsque le préposé à l'application n'a jamais effectué ce traitement.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser le fongicide ORONDIS 200SC ainsi que les produits d'association de formulation SE ou SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.

4. Verser les produits d'association de formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
5. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
6. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
7. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
8. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
9. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent :

- il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot;
- les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lot;
- il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide ORONDIS 200SC, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide ORONDIS 200SC sécher dans le réservoir du pulvérisateur. Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

DIRECTIVES RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT

Pour la répression ou la suppression des maladies transmises par le sol, tel que recommandé dans la présente étiquette, appliquer le fongicide ORONDIS 200SC de façon que la solution sature adéquatement la zone d'enracinement/de la couronne.

Pour traiter le sol, appliquer le fongicide ORONDIS 200SC avec un système goutte-à-goutte, un système d'application à la surface en bande ou dirigée ou un système d'application dans le sillon. **DANS TOUS LES CAS** : Si la méthode d'application *ne permet pas* au produit d'atteindre la zone d'enracinement/de la couronne, irriguer ou travailler le sol **IMMÉDIATEMENT APRÈS L'APPLICATION** pour que le produit antiparasitaire atteigne les zones visées.

Application généralisée au sol : NE PAS appliquer lorsque les conditions atmosphériques sont propices aux inversions de température (caractérisées par un calme plat). Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (Norme S-572.1 de l'ASABE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

DIRECTIVES DE PULVÉRISATION

1. Volume d'eau : Appliquer à tout le moins selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant.
2. Agitation dans le pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 7 à 10 % ou plus du volume du réservoir à la minute. **NE PAS** utiliser de tube d'agitation pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter toute obturation. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Installer un tamis de 50 mailles ou *moins* entre la pompe et la rampe, à moins d'indication contraire du fabricant du pulvérisateur.
4. Buses : Utiliser des buses spécialisées pour l'application au sol, des buses à miroir ou à jet conçues pour les applications de grands volumes de bouillie. Certaines buses à injection d'air peuvent également convenir, si elles sont recommandées pour l'application du sol par le fabricant. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles ou ceux recommandés par le fabricant des buses.
5. Pression : Telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes pas plus petites que celle de la catégorie fine de l'ASABE.
6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Application à la surface en bandes ou dirigée : Appliquer en bandes de 10-30 cm (4-12 po) au volume de pulvérisation minimal indiqué dans les directives propres aux cultures et aux ravageurs indiquées dans le tableau ci-dessous. Travailler le sol ou irriguer 1,25 à 2,5 cm (0,5 - 1 pouce) immédiatement après l'application pour que le fongicide ORONDIS 200SC atteigne la zone visée.

Application par trempage des couronnes (asperges, mûres et framboises) : Utiliser 40 litres de solution ou le volume nécessaire pour submerger complètement 100 couronnes. Pour déterminer la quantité de produit requise pour traiter 100 couronnes, calculer d'abord le nombre de plants à l'hectare selon l'espacement habituel entre les plants. Puis, utiliser la formule suivante : $100 \div \text{densité de plantation/ha} \times 1400 \text{ mL} = \text{quantité de produit requise pour traiter 100 couronnes dans 40 litres de solution}$.

Application à l'aide d'équipement d'irrigation (CHIMIOIRRIGATION) : Ce produit NE PEUT ÊTRE APPLIQUÉ QU'AVEC des microasperseurs basse pression et par irrigation goutte-à-

goutte en surface ET SEULEMENT aux doses indiquées sur la présente étiquette. **NE PAS** appliquer ce produit avec un autre type de système d'irrigation, y compris les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte enfouis en permanence (c.-à-d. une gaine perforée enfouie à plus de 15 cm de la surface). Ce produit PEUT toutefois ÊTRE appliqué à l'aide d'une gaine perforée de surface si celle-ci est enfouie à moins de 15 cm de la surface. **NE PAS** appliquer le fongicide ORONDIS 200SC à l'aide d'un système d'irrigation raccordé physiquement à un aqueduc public. Le fongicide ORONDIS 200SC peut être appliqué à l'aide de systèmes d'irrigation **alimentés** par un aqueduc public **uniquement** si l'eau est emmagasinée dans un réservoir avant l'ajout des pesticides. Il faut alors que l'extrémité de la conduite de remplissage soit à une distance du haut du réservoir ou du rebord de déversement du réservoir équivalant à au moins deux fois le diamètre intérieur de la conduite de remplissage.

Le système d'irrigation **doit assurer une distribution uniforme de l'eau traitée**. Toute distribution non uniforme de l'eau traitée peut endommager la culture, réduire l'efficacité du traitement ou faire en sorte que des résidus de pesticides illégaux seront présents dans la récolte. Le système **doit être étalonné pour assurer une application uniforme des doses indiquées**. Communiquer avec le fabricant ou le distributeur de l'équipement pour toute question concernant l'étalonnage. L'arrêt et le rajustement du système de chimio-irrigation ne doivent être effectués que par une personne qui connaît bien le système et qui est responsable de son fonctionnement ou par une personne sous la supervision d'une personne responsable.

Diluer le fongicide ORONDIS 200SC dans le réservoir à raison d'au moins 5 parties d'eau pour une partie de fongicide ORONDIS 200SC. L'injection d'un plus grand volume d'une solution plus diluée permet habituellement un étalonnage plus précis des doseurs. Mesurer la quantité de pesticides dans l'eau d'irrigation pendant le cycle d'irrigation.

Directives pour tous les types de systèmes d'irrigation mentionnés dans la présente étiquette

1. Le système doit être étalonné pour assurer une application uniforme des doses indiquées. Pour toute questions concernant l'étalonnage, communiquer avec le fabricant de l'équipement.
2. Le système doit être muni d'un clapet antiretour, d'une soupape de dépression et d'un drain basse pression fonctionnels et bien situés sur le système d'irrigation afin d'éviter toute contamination de la source d'eau en cas de reflux.
3. La conduite d'injection des pesticides doit être munie d'un dispositif antiretour fonctionnel à fermeture automatique rapide pour éviter tout retour de fluide vers la pompe d'injection.
4. La conduite d'injection des pesticides doit également être munie d'une électrovanne normalement fermée fonctionnelle située du côté admission de la pompe d'injection et reliée au dispositif d'interverrouillage du système pour éviter que le fluide retiré du réservoir d'alimentation ne s'écoule lorsque le système d'irrigation est arrêté de façon automatique ou manuelle.
5. Le système doit être muni de commandes d'interverrouillage fonctionnelles qui arrêtent automatiquement la pompe d'injection des pesticides lorsque le moteur de la pompe à eau cesse de fonctionner.
6. La pompe de la conduite d'irrigation ou à eau doit être munie d'un manostat fonctionnel qui arrête le moteur de la pompe à eau lorsque la pression de l'eau diminue jusqu'à un point où la distribution des pesticides est compromise.
7. Les systèmes doivent être munis d'un appareil de dosage, comme une pompe volumétrique ou un injecteur à venturi, qui assure une injection uniforme du produit, qui est conçu en fonction du produit et qui est fait de matériaux compatibles avec celui-ci et

- qui peut être équipé d'un dispositif d'interverrouillage.
8. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent favorise la dérive au-delà de la zone à traiter, sauf dans le cas de la chimio-irrigation goutte-à-goutte.
 9. La conduite d'injection des pesticides doit être située en aval des filtres (vers le champ) afin d'éviter toute contamination hors site par les pesticides ou toute erreur d'application à la suite du rétrolavage des filtres.
 10. Utiliser un réservoir réservé à l'injection des pesticides plutôt que de mélanger les pesticides dans le réservoir servant au mélange des engrais ou d'autres produits non pesticides appliqués avec le système de chimio-irrigation. Le risque de problèmes d'incompatibilité qui pourraient entraîner des erreurs d'application est ainsi réduit.
 11. Injecter le fongicide ORONDIS 200SC au centre de la conduite d'eau pour assurer un mélange complet et rapide. Pour ce faire, on peut utiliser un « tube d'injection » muni d'un clapet antiretour.

Directives pour les systèmes d'irrigation à MICROASPERSEURS BASSE PRESSION ET D'IRRIGATION GOUTTE-À-GOUTTE

Le fongicide ORONDIS 200SC doit être appliqué selon le calendrier indiqué dans les tableaux sur les cultures et les ravageurs du mode d'emploi et non selon le calendrier d'irrigation. Les techniques d'étalonnage et d'application suivantes sont fournies à titre de référence et ne constituent aucunement une garantie d'adaptation pour une application par microasperseurs basse pression ou avec du matériel d'irrigation goutte-à-goutte. Vérifier auprès des organismes de réglementation provinciaux et autres organismes concernés afin de savoir s'il existe des restrictions sur l'utilisation avant d'appliquer des produits chimiques agricoles à l'aide d'équipement d'irrigation.

1. Les sections du système d'irrigation doivent être étalonnées séparément afin que l'on puisse déterminer le temps qu'il faut à l'eau pour se déplacer dans le système et s'assurer que tous les diffuseurs du système débitent la même quantité d'eau.
2. N'utiliser que de l'équipement d'injection sous pression ou à venturi.
3. Déterminer la superficie qui sera traitée par chaque section du système d'irrigation.
4. Mesurer le débit de chaque diffuseur ou de chaque gaine perforée se trouvant le plus près et le plus loin du point d'injection.
5. Pour l'étalonnage, substituer un détergent à lessive concentré au mélange de fongicide ORONDIS 200SC dans le réservoir d'injection (solution). Pour étalonner le système, il est important d'utiliser le même volume de solution savonneuse que le volume de solution de fongicide ORONDIS 200SC que l'on prévoit appliquer. Le détergent formera des bulles à la sortie des diffuseurs. Vérifier le temps s'écoulant avant l'apparition des bulles aux diffuseurs les plus rapprochés et les plus éloignés. Si le temps écoulé est inférieur à 2 minutes entre les deux extrémités, rajuster le coefficient de dilution et/ou le débit d'injection.

Directives détaillées pour l'étalonnage et l'application

1. Avant de procéder à l'étalonnage, faire fonctionner le système jusqu'à ce que tous les diffuseurs laissent s'écouler le même débit ou jusqu'à ce que le système atteigne sa pleine pression.
2. Préparer une solution indicatrice à base de détergent en utilisant la même dose d'agent indicateur que le volume de fongicide ORONDIS 200SC qui sera utilisé dans le mélange.
3. Régler l'injecteur de façon à appliquer la solution indicatrice à la dose d'injection qui sera utilisée au moment de l'application du fongicide ORONDIS 200SC.
4. Fixer une section de 30 cm de conduite flexible sur le diffuseur le plus rapproché du point

d'injection et une autre section de 30 cm sur le diffuseur le plus éloigné. Surveiller les deux diffuseurs afin de déterminer le temps qui s'écoulera avant l'apparition de la solution indicatrice colorée.

5. Commencer à injecter la solution indicatrice. Mettre l'extrémité libre des conduites flexibles dans un petit récipient. Débuter le chronométrage dès l'apparition de la solution indicatrice colorée. Arrêter le chronométrage lorsque la solution indicatrice cesse de s'accumuler dans le récipient.
6. Si le temps s'écoulant entre l'apparition de la solution indicatrice au diffuseur le plus rapproché et au diffuseur le plus éloigné n'excède pas 2 minutes, la couverture sera comparable. Si ce n'est pas le cas, procéder à des ajustements en augmentant le taux de dilution, c.-à-d. en utilisant un ratio eau/fongicide ORONDIS 200SC supérieur à 5:1, ou régler l'injecteur pour obtenir un débit plus lent.
7. Une fois que le système est étalonné, diluer la quantité requise de fongicide ORONDIS 200SC avec de l'eau et tout autre produit d'association dans le réservoir d'injection à un taux de dilution minimal de 5 parties d'eau pour 1 partie de fongicide ORONDIS 200SC. Pour plus de détails, suivre les directives relatives au mélange et à l'équipement présentées dans la section Directives de mélange de la présente étiquette.
8. Ne commencer à injecter le fongicide ORONDIS 200SC dans le système que lorsque tous les diffuseurs affichent le même débit ou lorsque le système a atteint sa pleine pression.
9. Injecter la solution de fongicide ORONDIS 200SC dans le système au début de la période d'irrigation dans 1,5 à 2,5 cm d'eau.

Le fongicide ORONDIS 200SC supprimera les maladies indiquées, sauf indication contraire.

Ne pas utiliser pour les applications foliaires.

MODE D'EMPLOI

Cultures	Pommes de terre
Maladies réprimées	Pourriture rose (<i>Phytophthora erythroseptica</i>)
Dose	3,2 mL/100 m de rang
Moment du traitement/directives	Appliquer une fois dans le sillon au moment du semis dans 40 L d'eau/ha. Orienter la buse vers le sillon de façon à traiter une bande de 15 à 20 cm de largeur, juste avant le point où la semence est recouverte.
Volume d'eau minimal recommandé	40 L/ha
Nombre maximal d'applications par saison	1
Quantité maximale de matière active appliquée	85 g d'oxathiapiproline/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Sans objet.
Restrictions particulières Ne pas effectuer de traitements foliaires avec les fongicides ORONDIS, un autre fongicide contenant de l'oxathiapiproline ou un autre produit contenant un fongicide correspondant au code 49 du FRAC après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS 200SC.	

Cultures	Ginseng
Maladies supprimées	Pourriture phytophthoréenne des racines (<i>Phytophthora cactorum</i>)
Dose (L de produit/ha)	0,525 L/ha (105 g de m.a./ha)
Moment du traitement/directives	Appliquer ORONDIS 200SC sous la forme d'un traitement de sol généralisé avant la levée du ginseng au printemps. Si possible, irriguer le champ/la zone traitée avant l'application pour humidifier la paille. Effectuer l'application d'ORONDIS 200SC tout juste avant une pluie afin de faciliter le déplacement d'ORONDIS 200SC vers la zone d'enracinement. Si les précipitations sont inférieures à 1 cm dans l'heure suivant l'application, irriguer le champ/la zone traitée.
Volume d'eau minimal recommandé	1000 L/ha
Nombre maximal d'applications par saison	1
Quantité maximale de matière active appliquée	105 g d'oxathiapiproline/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Sans objet.
Restrictions particulières	Ne pas suivre d'applications au sol du fongicide ORONDIS 200SC avec des applications foliaires du fongicide Orondis ou avec d'autres fongicides qui contiennent l'oxathiapiprolin. Utiliser soit des applications au sol, soit des applications foliaires, mais non les deux pour supprimer les maladies pertinentes.

CUCURBITACÉES – groupe de cultures 9

Cultures	Cucurbitacées Courge cireuse; pastèque à confire; concombre; concombre des Antilles; gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois); momordique (<i>Momordica</i> spp., y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants); melon véritable (y compris le cantaloup); citrouille; courge d'été; courge d'hiver (y compris la courge musquée, la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti); pastèque.
Maladies supprimées	Brûlure phytophthoréenne - stade au sol (<i>Phytophthora capsici</i>)
Dose (L de produit/ha)	0,35 à 1,4 L/ha
Moment du traitement/directives	Appliquer sur les plants, dans le sillon, en goutte-à-goutte ou dans l'eau de transplantation. Utiliser la dose la plus forte pour les sols plus lourds, pour les intervalles entre les traitements plus longs ou pour des cultivars vulnérables. L'intervalle minimal entre les traitements de sol est de sept jours.
Volume d'eau minimal recommandé	200 L/ha
Nombre maximal d'applications par saison	4
Quantité maximale de matière active appliquée	560 g d'oxathiapiproline/ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	0 jour
Restrictions particulières	Ne pas effectuer de traitements foliaires avec les fongicides ORONDIS, un autre fongicide contenant de l'oxathiapiproline ou un autre produit contenant un fongicide correspondant au code 49 du FRAC après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS 200SC. Utiliser soit des applications au sol, soit des applications foliaires, mais non les deux pour supprimer les maladies pertinentes. Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS 200SC; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Lorsque moins de trois (3) applications de fongicide sont effectuées, ne pas effectuer plus d'une (1) application de fongicide ORONDIS 200SC (ou de tout autre produit contenant un fongicide correspondant au code 49 du FRAC). Lorsque trois (3) applications de fongicides ou plus sont effectuées, ne pas utiliser de produits contenant de l'oxathiapiproline dans plus de trente-trois pour cent (33 %) du nombre total d'applications en respectant un maximum de quatre (4) applications par culture (c.-à-d. dans le cas de 12 applications ou plus au total par année).

TOMATES, POIVRONS, AUBERGINES

SITE	Tomates, poivrons, piments autres que poivrons, aubergines
MALADIE	Brûlure phytophthoréenne - stade au sol (<i>Phytophthora capsici</i>)
DOSE DE FONGICIDE ORONDIS 200SC/HA	0,35 à 1,4 L/ha
DIRECTIVES PARTICULIÈRES	<p>Appliquer sur les plants, dans le sillon, en goutte-à-goutte ou dans l'eau de transplantation.</p> <p>Utiliser la dose la plus forte pour les sols plus lourds, pour les intervalles entre les traitements plus longs ou pour des cultivars vulnérables.</p> <p>L'intervalle minimal entre les traitements de sol est de sept jours.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	200 L/ha
Nombre maximal d'applications par saison	4
Quantité maximale de matière active appliquée	560 g de m.a./ha
Délai de sécurité	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	0 jour
Restrictions particulières	<p>Ne pas effectuer de traitements foliaires avec les fongicides ORONDIS, un autre fongicide contenant de l'oxathiapiproline ou un autre produit contenant un fongicide correspondant au code 49 du FRAC après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS 200SC.</p> <p>Utiliser soit des applications au sol, soit des applications foliaires, mais non les deux pour supprimer les maladies pertinentes.</p> <p>Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS 200SC; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent.</p> <p>Lorsque moins de trois (3) applications de fongicide sont effectuées, ne pas effectuer plus d'une (1) application de fongicide ORONDIS 200SC (ou de tout autre produit contenant un fongicide correspondant au code 49 du FRAC).</p> <p>Lorsque trois (3) applications de fongicides ou plus sont effectuées, ne pas utiliser de produits contenant de l'oxathiapiproline dans plus de trente-trois pour cent (33 %) du nombre total d'applications en respectant un maximum de quatre (4) applications par culture (c.-à-d. dans le cas de 12 applications ou plus au total par année).</p>

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

SITE	MALADIES	DOSE de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Asperge	Spore, couronne ou pourriture des racines (Phytophthora spp.),	0,7 - 1,4 L/ha	<p>Plants repiqués et bulbes : Appliquer par bassinage avant de planter. Voir les directives pour l'application au sol figurant sur la présente étiquette. Pour le repiquage de couronnes, appliquer par trempage des couronnes. Voir les directives pour l'application par trempage des couronnes figurant sur la présente étiquette. Préparer une solution pour le trempage des couronnes dans un contenant assez grand pour que les couronnes soient immergées entièrement. Enlever l'excès de sol ou de sable par rinçage avant de mettre les couronnes à tremper. Mettre les couronnes dans la solution fongicide et les laisser tremper pendant au moins 10 minutes. Agiter la solution afin que celle-ci reste en suspension. Après le trempage, retirer les couronnes de la solution, égoutter, puis planter les couronnes.</p>
Laitue asperge	Pourriture phytophthoréenne (Phytophthora spp.)		
Fenouil de Florence (feuilles fraîches et bulbes)	Pourriture brune et flétrissure (Phytophthora spp.)		
Chou-rave	Pourriture phytophthoréenne (Phytophthora spp.)		
Figue de Barbarie	Pourriture des racines (Phytophthora spp.)		
Cultivars, variétés ou hybrides de ces cultures			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS

- Après deux applications consécutives de fongicide ORONDIS, passer à un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications foliaires de fongicides avec le fongicide ORONDIS.

- Ne pas effectuer plus de quatre applications (taux bas) ou deux applications (taux élevé) par année.
- La dose saisonnière maximale est de 2,8 L/ha.
- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 0 jour.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser la dose la plus forte si l'infestation est importante.

Mûres et framboises

SITE	MALADIES	DOSE de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Mûre (<i>Rubus eubatus</i> , y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora et cultivars, variétés ou hybrides de ces cultures	Pourriture des racines (<i>Phytophthora spp.</i>)	0,7 - 1,4 L/ha	Appliquer directement sur le sol par bassinage en bande à raison d'au moins 200 L/ha; traiter de nouveau de 7 à 14 jours plus tard. Ensuite, procéder à une irrigation par asperseur ou goutte-à-goutte dans les 24 heures afin de bien répartir le produit dans la zone d'enracinement. Voir les directives pour l'application au sol figurant sur la présente étiquette. Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante. Effectuer de 1 à 2 applications à des intervalles de 7 à 14 jours au printemps et de 1 à 2 applications à des intervalles de 7 à 14 jours à l'automne.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS

- Après deux applications consécutives de fongicide ORONDIS, passer à un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications foliaires de fongicides avec le fongicide ORONDIS.
- Ne pas effectuer plus de quatre applications (taux bas) ou deux applications (taux élevé) par année.
- La dose saisonnière maximale est de 2,8 L/ha.
- Le délai d'attente (DAAR) minimal entre l'application et la récolte est de 1 jour.

ROTATION DES CULTURES

Pour toutes les cultures de légumineuses sauf les pois à écosser, le délai avant semis est de 180 jours. Les autres cultures peuvent être ensemencées en tout temps.

LUTTE INTÉGRÉE

Syngenta Canada inc. recommande l'utilisation de programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) pour lutter contre les ravageurs.

Le fongicide ORONDIS 200SC peut être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui peut comprendre des pratiques biologiques, culturales et génétiques visant à prévenir les dommages économiques causés par les ravageurs. L'application de ce produit doit reposer sur les principes et les pratiques de la lutte intégrée, y compris des inspections dans les champs ou d'autres méthodes de détection, l'identification appropriée des ravageurs, la surveillance des populations et le recours à des traitements lorsque les modèles de prévision des maladies atteignent les seuils d'intervention établis localement. Consulter le service de consultation provincial, des conseillers professionnels ou d'autres entités compétentes pour déterminer quelles sont les pratiques de gestion et de culture appropriées et quels sont les seuils d'intervention pour des cultures, des zones géographiques et des maladies précises.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Le fongicide ORONDIS 200SC contient la matière active oxathiapiproline qui est inscrite comme groupe U15 au Fungicide Resistance Action Committee (FRAC : comité d'action concernant la résistance aux fongicides). Oxathiapiproline inhibe la protéine de liaison oxystérol (OSBP). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide ORONDIS 200SC. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide ORONDIS 200SC ou d'autres fongicides qui contiennent l'oxathiapiproline, qui ont les groupes avec un mode d'action différent et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés. Ne pas mélanger le fongicide ORONDIS 200SC avec un fongicide qui a développé une résistance à la maladie ciblée.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide ORONDIS 200SC chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles du fongicide ORONDIS 200SC avant d'alterner avec un fongicide avec un mode d'action différent.

Ne pas suivre les applications au sol de fongicide ORONDIS 200SC avec les applications foliaires de fongicide ORONDIS ou avec les autres fongicides qui contiennent l'oxathiapiprolin. Les méthodes d'applications différentes (foliaire et sol) ne doivent pas être combinées pour protéger une culture durant sa saison de croissance.

Ne pas utiliser le fongicide ORONDIS 200SC sur plus de 33% du total des applications de fongicide par culture par saison.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

ORONDIS® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.